



Dissimulation de défauts dans la location par bailleur

Par **Ollie56**, le **17/03/2013** à **11:31**

Nous avons emménagé récemment dans une location qui paraissait relativement en bon état. Nous avons cependant noté dans la chambre parentale des tâches noires sur le parquet, près de la fenêtre. Interrogée à ce sujet, la propriétaire nous a dit que ce n'était rien et que l'appartement était sain et en bon état.

2 semaines après notre emménagement, suite aux chutes de neiges assez conséquentes dans la région, nous avons pu voir qu'il y avait de l'eau qui suintait du plafond côté fenêtre et côté mur extérieur de la maison.

Il y a visiblement un problème d'étanchéité de la toiture à ce niveau et les conséquences sont que la pièce n'est pas propre pour l'usage auquel elle est destinée (murs humides, parquet trempé, notre mobilier risque d'être abîmé ainsi que les affaires à l'intérieur, sans parler des conséquences sur la santé).

La propriétaire habite en dessous et a ignoré les 2 messages que nous lui avons laissés sur son répondeur (elle ne nous a pas appelé ou ne s'est pas déplacée pour constater les dégâts), ce qui implique qu'elle était parfaitement au courant du problème et qu'elle ne veut rien faire.

Je voudrais savoir quels sont nos recours d'autant plus que nous avons payé 6 mois d'avance.

je vous remercie.